



Contrôle des établissements par les centres de décision L'Île-de-France, au centre du réseau de relations

Les relations entre centres de décision et établissements permettent de hiérarchiser les territoires. La moitié des emplois de la sphère productive dépend d'un centre de décision extérieur à la zone d'emploi. L'Île-de-France est au cœur de ce réseau de relations. Ses zones d'emploi entretiennent des liens privilégiés avec l'étranger, traduisant le rôle de « ville globale » de l'agglomération parisienne. Elles sont également au cœur d'un réseau radial caractérisé par des relations fortes, mais dissymétriques entre l'Île-de-France et les métropoles. Les liens entre métropoles de province sont de moindre ampleur et n'ont pas un rôle aussi structurant. Néanmoins, les métropoles les plus importantes entretiennent des relations privilégiées avec les zones d'emploi voisines.

Jean-Michel Floch, département de l'Action régionale, Insee

Des études récentes mettent en évidence le dynamisme de plusieurs métropoles de province (Borzic et Le Jeannic, 2014 ; Creusat et Morel-Chevillet, 2015). Par exemple, en matière d'emploi, elles auraient davantage résisté à la crise. La métropole parisienne, que l'on appréhende à travers la région Île-de-France (*définitions*), apparaît quelque peu en retrait. Elle reste néanmoins la seule à être de dimension internationale. En 2015, le produit intérieur brut (PIB) de l'Île-de-France représente 30 % du PIB national, pour 18 % de la population et 21 % de la population active. Les hauts salaires et les niveaux de vie élevés y sont surreprésentés, ainsi que les activités de recherche (Veltz, 2012). En 2015, l'Île-de-France rassemble plus de 43 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. Même si la part de ces emplois a augmenté moins vite qu'ailleurs depuis 1990, elle reste 1,8 fois supérieure à la moyenne nationale.

La moitié des emplois dépend d'un centre de décision extérieur à la zone d'emploi

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, les entreprises, et par leur biais les territoires qui les abritent, sont affectées par de nombreuses décisions qui ne sont plus prises en leur sein, mais par des centres de décision situés dans d'autres régions ou à l'étranger. Ces relations de contrôle ou de dépendance mettent en évidence une hiérarchie territoriale.

Les données sur les liaisons financières (*sources et méthodes*) permettent de décrire finement ces relations : nombre d'établissements ou d'emplois contrôlés, taille, statut, localisation, nature des activités contrôlées. Seules les activités productives (*sources*) sont prises en compte : elles traduisent le mieux la hiérarchie urbaine. Les relations entreprises-centres de décision sont étudiées au niveau de la zone d'emploi (*définitions*), ce qui permet d'appréhender l'ensemble du territoire. Par abus de langage, on parlera de contrôle de

la zone A sur la zone B pour le contrôle d'établissements de la zone B par des centres de décision situés en zone A.

L'agglomération parisienne se trouvant au centre de l'analyse de la hiérarchie urbaine, les 20 zones d'emploi d'Île-de-France sont regroupées (*encadré 1*). Les zones d'emploi non franciliennes sont réparties en zones métropolitaines (21 zones d'emploi), grandes et petites (*sources et méthodes*), en fonction de la taille de la ville qui est au centre de la zone d'emploi.

En 2015, 3 513 000 emplois de la sphère productive (48 %), hors agriculture, dépendent d'un centre de décision situé dans une autre zone d'emploi. Les emplois sont alors contrôlés par des centres de décision situés en Île-de-France (34 % des cas), dans un pays étranger (41 % ; *figure 1*) ou dans une région non francilienne.

Un contrôle étranger croissant avec la taille du territoire

Les territoires qui se trouvent au sommet de la hiérarchie urbaine sont les plus

insérés dans les échanges internationaux. Le contrôle des emplois par des groupes étrangers y est donc particulièrement important. 34 % des emplois contrôlés par des centres de décision extérieurs à leur territoire sont situés en Île-de-France. Le taux de contrôle (*définitions*) par les entreprises étrangères est plus élevé en Île-de-France (22 % des emplois totaux) que dans les zones d'emploi centrées sur des métropoles de province (18 %). Le volume des contrôles étrangers est très lié à la taille des zones d'emploi et les variations régionales du contrôle étranger sont très sensibles. Proximité géographique et nature des activités (importance des activités industrielles) aidant, le contrôle par les entreprises étrangères est important dans le Grand Est et les Hauts-de-France.

Rapporté au nombre d'emplois productifs des zones, le volume d'emplois contrôlés depuis l'étranger suit une loi de puissance (*sources et méthodes*) de paramètre $\beta=1,33$ qui traduit une surreprésentation des emplois contrôlés dans les zones où les emplois sont les plus nombreux (*figure 2*). Pour les activités de recherche ou de services aux entreprises la relation est « superlinéaire » ($\beta=1,70$). Pour les activités industrielles, elle est à peine plus que linéaire ($\beta=1,08$).

Les emplois contrôlés par les groupes étrangers sont de nature très diverse (*figure 3*) et varient fortement selon la taille des zones d'emploi. En Île-de-France, les emplois du commerce de gros, de l'information et de la communication, des activités scientifiques et techniques sont fortement sous contrôle étranger. Ces activités sont également en fait très présentes parmi celles contrôlées en interne par l'Île-de-France. Sur les activités industrielles, le contrôle étranger est particulièrement important dans les petites zones d'emploi, et dans une moindre mesure dans les grandes. Les zones métropolitaines sont dans une situation intermédiaire, avec une part assez importante d'emplois contrôlés par l'étranger dans les secteurs les plus innovants (ceux que l'on retrouve majoritairement à Paris) et une part considérable dans les activités industrielles plus classiques. L'importance du contrôle étranger et la nature des emplois contrôlés révèlent donc une gradation de la situation, de l'Île-de-France aux petites zones d'emploi. Ceci traduit la forte insertion de l'Île-de-France dans les échanges et sa position au centre du réseau.

Le contrôle étranger est particulièrement important sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les groupes étrangers contrôlent 35 % des emplois de ces ETI contre 19 % de l'emploi des grandes entreprises du secteur

productif, où le contrôle francilien est plus important.

L'Île-de-France est au centre des relations de décision

Chaque ensemble retenu (Île-de-France, métropoles, grandes et petites zones d'emploi) emploie entre 1,4 et 2,0 millions de personnes, soit des effectifs relativement proches. Par contre, les contrôles sont très asymétriques entre les zones. Ainsi, l'Île-de-France contrôle 519 000 emplois dans les zones métropolitaines, alors que ces dernières n'en contrôlent que 74 000 en Île-de-France (*figure 1*). Cette dissymétrie est encore plus marquée avec les grandes zones (315 000 emplois contrôlés par l'Île-de-France dans les grandes zones contre 39 000 contrôlés par les grandes zones en Île-de-France) et les petites (376 000 contre 25 000). De plus, elle se retrouve dans les relations entre les métropoles et les grandes et petites zones. Par contre, entre petites et grandes zones, les relations sont proches de l'équilibre. Les entreprises situées en Île-de-France contrôlent plus d'emplois que les entreprises étrangères. L'écart diminue lorsque la taille des territoires diminue. Ainsi, dans les petites zones d'emploi, les entreprises étrangères contrôlent presque autant d'emplois que les entreprises franciliennes.

Les relations entre l'ensemble métropolitain et l'Île-de-France sont dissymétriques au niveau de chacune des zones métropolitaines, mais à des degrés divers. Le contrôle francilien est le plus important sur la zone d'emploi de Lyon (81 000 emplois), puis sur celle de Toulouse (54 000 emplois ; *figure 4*). Ces deux zones contrôlent environ 11 000 emplois en Île-de-France. L'écart le plus faible est enregistré avec

1 Contrôle des emplois selon le type de zone d'emploi

en milliers					
Contrôle externe					
Sur	Île-de-France	Métropoles	Grandes zones	Petites zones	Ensemble
Contrôle de					
Île-de-France	0	519	315	376	1 210
Métropoles	74	120	108	131	433
Grandes zones	39	73	52	79	243
Petites zones	25	70	72	25	191
Étranger	448	368	267	352	1 435
Ensemble	586	1 151	814	963	3 513
Contrôle interne					
Sur	Île-de-France	Métropoles	Grandes zones	Petites zones	Ensemble
Contrôle de					
Île-de-France	1 430	0	0	0	1 430
Métropoles	0	855	0	0	855
Grandes zones	0	0	567	0	567
Petites zones	0	0	0	889	889
Ensemble	1 430	855	567	889	3 741

Lecture : les centres de décision franciliens contrôlent 519 000 emplois dans les métropoles. Dans ces dernières, 975 000 emplois sont contrôlés au sein de l'ensemble métropolitain. Mais seulement 120 000 emplois sont concernés par des relations entre métropoles, les 855 000 autres étant des contrôles internes à la zone d'emploi.

Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

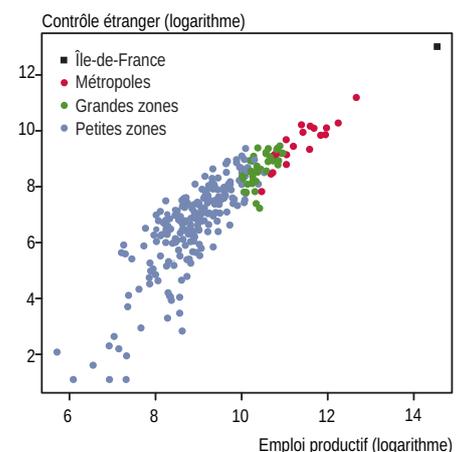
Encadré 1

Le territoire francilien

L'Île-de-France compte 20 zones d'emploi. Roissy, Orly, Créteil ou encore Marne-la-Vallée constituent aussi des pôles d'emploi productif importants et contribuent fortement à la métropole francilienne. Ainsi, Roissy et Orly contiennent les deux grands aéroports parisiens et Saclay tend à regrouper certaines des activités de recherche qui font de l'agglomération parisienne une ville globale (Veltz, 2012). C'est pourquoi ces zones d'emploi sont regroupées dans cette étude. Au sein de cet ensemble, la zone d'emploi de Paris est centrale : géographiquement et de par la très forte dissymétrie entre le volume des emplois qu'elle contrôle et celui des emplois parisiens contrôlés par les autres zones franciliennes.

Calvier *et al.* (2017) présente une analyse détaillée de l'Île-de-France. Les contrôles sur les emplois réalisés par les groupes étrangers sont très importants. Ces groupes étrangers se concentrent majoritairement dans les Hauts-de-Seine et à Paris. Les principaux établissements employeurs étrangers de la région sont américains, allemands et britanniques et ils sont plus présents dans le commerce, l'information et la communication.

2 Emplois contrôlés par l'étranger et emplois productifs selon le type de zone d'emploi



Lecture : les logarithmes des effectifs sont représentés. La pente de la droite d'ajustement vaut 1,33, le graphique montre la situation très particulière de l'Île-de-France, ainsi que l'illustration de la hiérarchie urbaine, avec quelques interférences entre zones métropolitaines et grandes zones, grandes et petites zones. La dispersion des situations dans ces dernières est beaucoup plus forte.

Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

la zone d'emploi de Rennes, qui contrôle le plus d'emplois sur l'agglomération parisienne. Marseille contrôle sur l'Île-de-France un nombre d'emplois équivalent à ceux de Lyon et Toulouse. Par contre, le nombre d'emplois contrôlé par l'Île-de-France à Marseille est proche de celui de Rouen.

Un réseau radial centré sur l'Île-de-France

L'importance des centres de décision franciliens confère au réseau des relations entre centres de décision et établissements une structure radiale très marquée (figure 5). Les contrôles croisés (définitions) rayonnant à partir de l'Île-de-France et concernant plus de 1 000 emplois sont observés vers 194 des 285 zones d'emploi non franciliennes. Entre zones d'emploi non franciliennes, ces liens sont nettement moins nombreux et font apparaître quelques polarités secondaires autour des principales métropoles : Lyon, Toulouse, Marseille, Nantes, Lille et dans une moindre mesure

Rennes. Le centre et l'est de la France n'apparaissent pas dans ce réseau. La situation se modifie considérablement si l'on passe à un seuil de 2 000 contrôles croisés minimum. Les liens avec Île-de-France diminuent, mais restent très nombreux (135 zones d'emploi sur 285), tandis que les liens entre zones de province se raréfient et ne font plus apparaître que Toulouse et Lyon. Avec un seuil à 5 000 emplois, en dehors des contrôles franciliens, seuls subsistent des liens exercés depuis Toulouse, en lien avec le pôle aéronautique. Le réseau francilien reste très dense (63 zones d'emploi sur 285) et concerne la totalité des métropoles et la majorité des grandes villes.

Le lien transversal le plus important est celui qui relie Toulouse et Marseille. De l'ordre de 12 000 emplois, il est loin derrière les contrôles croisés entre les métropoles et Paris (figure 4) : 93 000 pour Lyon, 65 000 pour Toulouse et encore plus de 10 000 pour Brest. Il n'y a pas d'autre contrôle croisé supérieur à 10 000 emplois. On ne peut pas parler d'un réseau métropolitain au sens d'un réseau de relations entre les métropoles (figure 5).

L'Île-de-France exerce un contrôle marqué sur les grandes entreprises : 1 174 000 des

1 847 000 emplois localisés dans les grandes entreprises (soit 64 %) sont contrôlés par l'Île-de-France. 441 000 sont situés en Île-de-France même ; 322 000 dans les métropoles.

Autour des métropoles, des réseaux de proximité

À côté de cette organisation radiale, il existe également des relations de dépendance fondées davantage sur la proximité qui sont plus difficiles à mettre en évidence. Ces relations de proximité sont appréhendées de façon simple par la cartographie des taux de dépendance (figure 6).

Quatre des zones d'emploi métropolitaines (Lyon, Marseille-Aubagne, Toulouse, Rennes) contrôlent plus de 50 000 emplois en France métropolitaine (Île-de-France comprise). Ces quatre territoires exercent à la fois un contrôle à longue distance (surtout Lyon et Marseille-Aubagne) et un contrôle de proximité (Lyon, Toulouse, Rennes) de nature régionale. Dans certaines métropoles, le contrôle de proximité reste limité (Rouen ou Tours par exemple).

Le contrôle local est particulièrement important dans les départements d'outre-mer (DOM ; encadré 2).

Encadré 2 Les départements d'outre-mer (DOM)

L'éloignement géographique rend difficile l'insertion des DOM dans l'analyse. Les différences avec la métropole sont marquées. Le contrôle local des emplois est particulièrement important (80 % des emplois ; figure encadré), tandis que le contrôle étranger est limité (5 %).

Contrôle des emplois dans les départements d'outre-mer

Type de contrôle	Effectif	Part (en %)
En interne	73 200	78,0
Par l'Île-de-France	10 700	11,4
Par les métropoles	2 700	2,9
Par les grandes zones	1 800	2,0
Par les petites zones	1 100	1,2
Par l'étranger	4 200	4,5
Ensemble	93 700	100,0

Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane. Départements d'outre-mer.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

4 Nombre d'emplois contrôlés par et sur l'Île-de-France dans les principales métropoles

	Contrôle	
	par l'Île-de-France sur l'Île-de-France	
Lyon	81 500	11 900
Toulouse	54 000	11 300
Bordeaux	42 200	3 200
Nantes	37 000	2 600
Rennes	33 200	17 100
Lille	32 300	2 600
Marseille-Aubagne	30 600	11 000
Rouen	28 000	1 100
Grenoble	25 500	1 000

Note : principales métropoles (minimum 25 000 emplois contrôlés par l'Île-de-France).

Lecture : l'Île-de-France contrôle 80 500 emplois sur la zone d'emploi de Lyon. Celle-ci en contrôle 11 900 en Île-de-France. Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

3 Répartition sectorielle du contrôle des emplois par les groupes étrangers selon le type de zone d'emploi

	Île-de-France	Métropoles	Grandes zones	Petites zones
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	31,1	21,5	12,6	9,5
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	27,2	19,5	13,3	5,5
Information et communication	16,3	6,6	4	0,8
Fabrication d'autres produits industriels	10,3	20,7	31,9	44,1
Fabrication de machines, d'équipements électriques, électroniques, informatiques	5,3	12,8	14,8	16
Transports et entreposage	5	8,3	6,6	5,4
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,9	4,5	6,9	8
Fabrication de matériels de transport	1	4,7	8,2	9,1
Activités financières et d'assurance	0,8	0,7	0,4	0,2
Autres	1,1	0,7	1,3	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

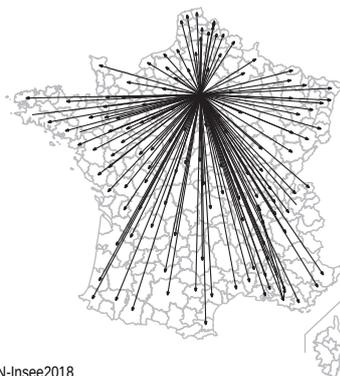
Lecture : en Île-de-France, 16,3 % des emplois contrôlés par les groupes étrangers sont dans le secteur de l'information et de la communication.

Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

5 Contrôles croisés et liens entre métropoles

Liens entre l'Île-de-France et les autres zones d'emploi



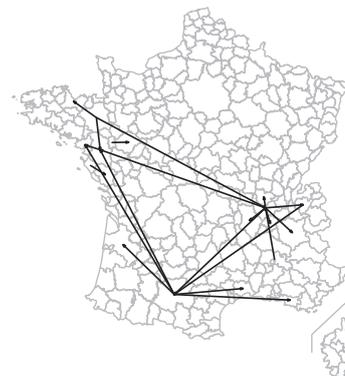
©IGN-Insee2018

Note : seuls les flux croisés (définitions) supérieurs à 2 000 emplois sont représentés. Pour les flux croisés supérieurs à 1 000, voir la figure 5 complémentaire sur Insee.fr.

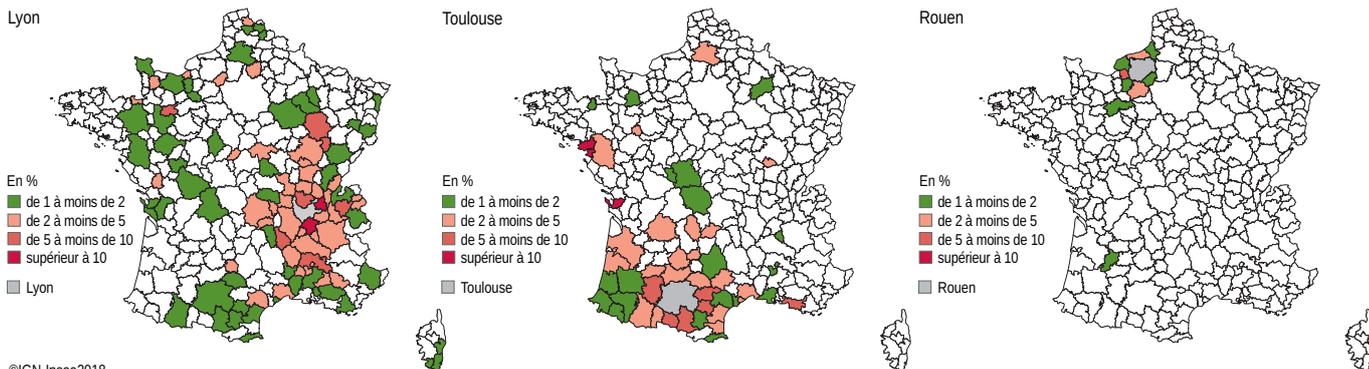
Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

Liens entre zones d'emploi non franciliennes



6 Taux de contrôle* des zones d'emploi par trois métropoles



©IGN-Insee2018

*voir définitions.

Lecture : la zone de référence est en gris. La dépendance est d'autant plus forte que la couleur est plus « chaude ».

Champ : emploi productif hors agriculture ; entreprises présentes dans la base Esane.

Source : Lifi, Clap, Esane 2015.

Sources et méthodes

Les **zones d'emploi** (*définitions*) sont réparties en francilienne, métropolitaines, grandes et petites selon des critères institutionnels et quantitatifs en fonction de la taille de la ville au centre de la zone d'emploi. Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Tours constituent les 21 **zones d'emploi métropolitaines**. Les **grandes zones d'emploi** regroupent plus de 150 000 actifs.

Les résultats proviennent de trois sources :

- le dispositif **Esane** produit des statistiques structurelles d'entreprise sur le champ des secteurs marchands, à l'exception du secteur agricole ;
- **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)** permet de dénombrer et de localiser les établissements et les emplois salariés hors intérimaires, ainsi que les sièges sociaux ;
- Le **système d'information sur les liaisons financières (Lifi)** permet de connaître le contrôle éventuel d'une entreprise par un groupe, ainsi que la localisation de la société définie comme tête de groupe.

Seules les **activités de la sphère productive** sont retenues dans cette étude, hors établissements ayant une activité agricole. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises

correspondantes. Elles sont déterminées par différence avec les activités présentes. Le découpage en 17 positions de la nomenclature d'activité (NAF) approche la structure sectorielle de la production et des activités contrôlées.

Les entreprises sont réparties selon leur taille : grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, petites et moyennes entreprises, et microentreprises.

Les lois d'échelle

En géographie, une grandeur (Y) évolue fréquemment selon des lois dites de puissance de la forme $Y_i = X_i^\beta$, par rapport à une grandeur de référence (X). La situation de référence $\beta = 1$ correspond à une stricte proportionnalité.

La relation est linéarisée sous la forme $\log(Y_i) = \beta \log(X_i)$. Il y a une surreprésentation dans les petites structures si $\beta < 1$; dans les grandes structures si $\beta > 1$. L'estimation est faite ici en utilisant les moindres carrés ordinaires (MCO).

Définitions

La **métropole parisienne** est appréhendée dans cette étude comme la région Île-de-France.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du

territoire. Chaque zone d'emploi possède en général une ville-centre, ce qui justifie de les utiliser pour étudier la hiérarchie urbaine.

Les **contrôles croisés** sont la somme des contrôles de la zone A sur la zone B, et de la zone B sur la zone A.

Le **taux de contrôle d'un territoire A sur un territoire B** est le rapport entre les emplois salariés des établissements implantés dans la zone B et dépendant de groupes de la zone A, et le total des emplois salariés de la zone B.

Bibliographie

- Borzic M. et Le Jeannic T., « En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise », *Insee Première* n° 1503, juin 2014.
- Calvier C., Chevrot J., Pichard L. *et al.*, « 620 000 emplois franciliens dépendent d'un groupe étranger », *Collect. Insee Analyses Île-de-France* n° 74, novembre 2017.
- Creusat J. et Morel-Chevillet H., « La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements », *La France et ses territoires*, in *Insee Références*, avril 2015.
- Finance O., « Hiérarchie urbaine et ancrage territorial des firmes transnationales étrangères dans le système de villes français : une approche par les lois d'échelle », septembre 2014.
- Veltz P., « Paris, France, Monde : Repenser l'économie par le territoire », Éditions de l'Aube, 2012.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : C. Kohler
Code Sage IA1842
ISSN 2416-7851
© Insee 2018

Insee Analyses figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&collection=6>

Pour recevoir par courriel les avis de parution :

<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

